

Sang humain et composants sanguins: qualité et sécurité pour la collecte, contrôle, transformation, conservation et distribution

2000/0323(COD) - 17/05/2006 - Document de suivi

Conformément à la directive 2002/98/CE du Parlement européen et du Conseil, le présent rapport de la Commission résume les mesures prises par les États membres dans le but d'encourager les dons de sang volontaires et non rémunérés, et présente les mesures que la Commission entend adopter pour promouvoir l'autosuffisance de la Communauté européenne grâce à des dons volontaires et non rémunérés.

Bien que le principe des dons bénévoles et non rémunérés soit reconnu par tous les États membres, son interprétation concrète varie de l'un à l'autre, par exemple en ce qui concerne le montant des indemnités ou la durée des autorisations d'absence du travail.

Nombreuses sont les actions menées à travers toute l'Union européenne pour faire la promotion des dons volontaires et non rémunérés. Elles vont de la production de publications, telles que des guides et de la documentation pratique, ou de la publicité envers des groupes cibles spécifiques. Pour promouvoir le principe des dons volontaires et non rémunérés, il existe différents types d'actions qui font appel à des méthodes aussi diverses que le marketing, les programmes destinés aux étudiants et les initiatives sur internet. Certaines s'inscrivent dans le cadre de la promotion des dons en général, tandis que d'autres visent plus spécifiquement les dons non rémunérés. Il est nécessaire de partager les expériences et de déterminer les bonnes pratiques.

La Commission continuera d'encourager les États membres à promouvoir les dons volontaires et non rémunérés. Elle le fera par une approche intégrée associant différentes stratégies pour remédier aux pénuries de sang et promouvoir l'autosuffisance.

Une étude devrait être menée à l'échelle de toute l'Europe, dans le cadre du programme de santé communautaire, dans le but d'établir les meilleures pratiques en matière de promotion des dons volontaires et non rémunérés. Elle prendra en compte le matériel d'étude déjà existant, par exemple sur l'attitude des citoyens à l'égard du don de sang. Cette étude devrait viser à développer une méthodologie et des règles de base pour les campagnes de sensibilisation, et devrait être fondée sur une analyse de l'impact des opérations de marketing, des programmes pour étudiants et des actions sur internet sur le recrutement et la fidélisation des donneurs.

Le débat sur l'autosuffisance dans la Communauté doit être poursuivi et doit compléter la promotion des dons volontaires et non rémunérés par une réflexion sur l'utilisation optimale du sang, qui constitue l'autre condition de l'autosuffisance.